



DOSSIER DE DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Résumé non technique

Plan de gestion pluriannuel d'entretien
et restauration de la ripisylve

Plan de gestion pluriannuel des atterrissements

2022-2026

SYndicat de **RI**vières
Brévenne-Turdine (SYRIBT)

117 rue Passemard
69210 l'Arbresle

tél. 04 37 49 70 85
fax. 04 37 49 70 94

Le bassin versant de la Brévenne est situé dans le département du Rhône (en limite avec celui de la Loire) et s'étend sur 440 km². Il comprend un ensemble de cours d'eau dont les deux principaux sont la Brévenne et son affluent principal la Turdine. Ces deux cours d'eau sont maillés par de nombreux affluents : l'ensemble du réseau hydrographique compte environ 160 kilomètres de cours d'eau. Tous les cours d'eau du bassin versant Brévenne-Turdine sont des cours d'eau non domaniaux.

Les dysfonctionnements qualitatifs, quantitatifs, hydrauliques, géomorphologiques des cours d'eau et des milieux aquatiques, la violence de certaines crues et les menaces sur les personnes et les biens, ont conduit à la mise en place, à partir de 1996, de trois contrats de rivières et un contrat de bassin sur le bassin versant Brévenne-Turdine et dès 1998, à la mise en place d'actions de restauration et d'entretien des berges. Ces actions d'entretien se sont révélées nécessaires :

- d'une part, pour pallier le manque d'entretien de certains propriétaires riverains,
- d'autre part pour mettre en place une gestion globale et cohérente de la ripisylve¹ et des berges à l'échelle du bassin versant.

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT), créé en 2006, est la structure porteuse des procédures contractuelles de gestion des milieux aquatiques du bassin versant :

. Contrat de bassin Brévenne-Turdine (2020-2022). L'un des objectifs de ce contrat de rivières était notamment la « Restauration physique et rétablissement de la continuité écologique » (Volet B1). Parmi les actions de ce volet B1, a été programmé :

- le plan de gestion pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve (B1-action 18).

. Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) 2 (2018-2021). Les principaux objectifs poursuivis dans ce programme d'action sont la réduction de la vulnérabilité des enjeux face au risque d'inondation et le ralentissement des écoulements.

Le bilan sédimentaire de la Brévenne et de la Turdine est globalement déficitaire. Toutefois les processus de transport et de dépôt des matériaux demeurent actifs. Au droit des tronçons présentant une diminution de la pente en long, les accumulations de matériaux sédimentaires peuvent constituer un facteur d'aggravation du risque de débordement. Ces situations deviennent particulièrement problématiques lorsqu'elles surviennent au droit de secteurs à enjeu humain fort (centres bourgs).

Les processus naturels de végétalisation des atterrissements renforcent leur stabilité et accroissent la rugosité qu'ils génèrent, c'est pourquoi une intervention régulière empêche leur stabilisation complète au fil des années, permettant à nouveau leur mobilisation par les crues. Les secteurs problématiques sont clairement identifiés à l'échelle du bassin versant : il s'agit de la traversée de l'Arbresle.

Dans ce cadre, le SYRIBT souhaite mettre en place un plan de gestion pluriannuel des atterrissements se situant dans cette traversée. L'objectif est de garder ces atterrissements mobilisables par les crues avec la dévégétalisation et la scarification régulière de ceux-ci.

¹ La **ripisylve** est la végétation qui borde naturellement les cours d'eau.

La ripisylve sur le bassin versant Brévenne-Turdine se dégrade globalement selon un gradient amont-aval et ponctuellement selon la proximité des activités humaines. Les berges et parfois le lit mouillé ont subi de nombreuses perturbations (remblais, chenalisation, enrochement...) dans un objectif de développement économique. Sur ces secteurs fortement aménagés, la ripisylve est quasi inexistante et sa présence sporadique constitue de surcroît un danger vis-à-vis de la proximité des enjeux. La présence de la Renouée du Japon, préférentiellement sur les secteurs remaniés, mais aussi sur des secteurs beaucoup plus stables, induit une perturbation supplémentaire sur la régénération et la colonisation des berges par les espèces ligneuses adaptées.

La proximité des enjeux associés aux cours d'eau permet d'effectuer une sectorisation par tronçons une gestion homogène sera pratiquée.

Au sein de certains de ces tronçons homogènes, ceux ayant le plus d'enjeux face au risque inondation, des sous tronçons caractérisés sont identifiés afin de cibler plus précisément le mode de gestion à adopter.

Ceux-ci sont classés de la manière suivante :

- Tronçon à enjeu inondation
- Tronçon à gestion raisonnée : Des sous tronçons sont donc identifiés ;
 - Sous tronçon perturbé ;
 - Sous tronçon patrimonial.

Les plans de gestion de la ripisylve et des atterrissements nécessitent un renouvellement régulier afin d'assurer l'entretien courant et de pallier les évolutions subites du milieu suite aux épisodes morphogènes (crues).

Le SYRIBT n'est pas propriétaire des terrains sur lesquels il effectuera les travaux : il agira sous couvert de la Déclaration d'Intérêt Général des travaux inscrits aux plans pluriannuels de gestion de la ripisylve et des atterrissements.

La typologie des travaux à réaliser dans le cadre du Plan de gestion de la ripisylve et des atterrissements Brévenne Turdine 2022-2026 est la suivante :

- Travaux ripisylve :
 - Abattage sélectif ;
 - Elagage ;
 - Dessouchage ;
 - Billonnage de bois morts ;
 - Pose de clôture ;
 - Réalisation de descente aménagées pour l'abreuvement de bétail ;
 - Pose de bac abreuvoir ou de pompe à museau ;
 - Génie végétal ;
 - Plantations ;
 - Eco pastoralisme.
- Travaux atterrissement :
 - Broyage/fauche de la végétation ;
 - Scarification du sol.

Liste des communes concernées par le plan de gestion

Valsonne
Les Sauvages
Saint-Clément-sur –Valsonne
Tarare
Joux
Saint-Marcel-l’Eclairé
Vindry-sur-Turdine
Saint-Forgeux
Affoux
Villechenève
Monttrotier
Ancy
Saint-Romain-de-Popey
Bully
Sarcey
Châtillon-d’Azergues
Saint-Germain-Nuelles
L’Arbresle
Savigny
Eveux
Fleurieux sur l’Arbresle
Lozanne
Lentilly
Sourcieux-les-Mines
Sain-Bel
Saint-Pierre-la-Palud
Chevinay
Bibost
Saint-Julien-sur-Bibost
Bessenay
Brullioles
Brussieu
Montromant
Saint-Genis-l’Argentièrre
Sainte-Foy-l’Argentièrre
Duerne
Aveize
Saint-Laurent-de- Chamousset
Les Halles
Souzy
Haute-Rivoire
Meys
Grézieu-le-Marché